

RÉPONSE DES AUTORITÉS:

Aucune réponse n'a été donnée par les autorités.

INDEMNISATION ACCEPTÉE:

Rapport

VIVANT /DÉCÉDÉ LA DATE DE PUBLICATION DU RAPPORT AU MÉMORIAL:

ORGANISATION: Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA)Be1

ADRESSE DE L'ORGANISATION:

DATE :

URL source: <http://memorial-algerie.org/?q=fr/node/5922>